

ANNEXE I

AIDE AU STOCKAGE FROMAGE- CAMPAGNE 2015-1

Application du Règlement (UE) 2015/1852

DEMANDE DE CONCLUSION DE CONTRAT

A adresser impérativement à :

- **FranceAgriMer**
Services Régulation des marchés et programmes sociaux
Unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats
par télécopie au n° 01 73 30 20 89,
soit par mail à stockage-prive@franceagrimer.fr
et par courrier : 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX
- Au service territorial de FranceAgriMer concerné

Je soussigné (1).....

Représentant (2)

N° de stockeur FranceAgriMer(3)

N° TVA Intra Communautaire

Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation communautaire applicable au stockage privé de fromage et du cahier des charges établi par FranceAgriMer pour la campagne 2015-1 et je m'engage à en accepter les termes et à respecter scrupuleusement les prescriptions.

J'ai bien noté que le fromage doit avoir été fabriqué dans une usine agréée dans l'Union Européenne et avoir atteint un stade d'affinage autorisant sa commercialisation à la date d'entrée en stock.

Je sollicite la conclusion avec FranceAgriMer d'un contrat dont les caractéristiques particulières seraient les suivantes :

Dénomination et Code NC 6 chiffres du produit :

Références réglementaires des modalités d'affinage et de conservation pour ce produit :

.....

.....

Type de conditionnement (meules, colis...) :

Température de conservation :

Entrepôt (Raison sociale et adresse)

.....

Description du lot:

N° lot	Date d'entrée physique en entrepôt (jj/mm/aaaa) (4)	Poids en tonnes	Nombre de colis / meules	Période de fabrication du (jj/mm/aa) au (jj/mm/aa)	Code pays	Usine de fabrication (n° indiqué sur emballage)
				../..../.. ../..../..	1	

J'ai bien noté que ma demande vaut engagement de réaliser une opération de stockage privé et que ma demande d'aide est pour la durée de stockage indiquée ci-dessus . Tout retrait de celle-ci ou non respect du cahier des charges entraînera le non paiement total ou partiel de l'aide

Je m'engage à avertir sans délai FranceAgriMer de tout retrait avant le 60^{ème} jour de stockage contractuel (ANNEXE II-2 du Cahier des charges)

Fait à....., le

Signature et cachet commercial

(1) Nom et qualité du signataire - (2) Raison sociale, adresse - (3) Si connu - (4) au plus tôt le dernier jour de fabrication (5) Liste page suivante

ANNEXE II-1

AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE- CAMPAGNE 2015-1

Application du Règlement (UE) n° 2015/1852

BULLETIN DE SORTIE DE STOCKAGE CONTRACTUEL - DEMANDE DE PAIEMENT DE L'AIDE

Etablir un bulletin par contrat et par sortie.

Conformément au point 5.2 du cahier des charges

A adresser impérativement à :

- **FranceAgriMer**
Services Régulation des marchés et programmes sociaux
Unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats
par télécopie au n° 01 73 30 20 89,
soit par mail à stockage-prive@franceagrimer.fr
et par courrier : 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX
- A l'entrepôt concerné
- Au service territorial de FranceAgriMer concerné

Code NC du produit :

N° de contrat (Numéro indiqué sur la lettre d'acceptation de la demande de contrat)

Contractant (Raison sociale et adresse)

N° FranceAgriMer

Entrepôt (Raison sociale et adresse).....

..... N° FranceAgriMer si connu

(Réservé à FranceAgriMer) N° FranceAgriMer

Lot

N° lot	En cas de sortie partielle, numéro de la sortie (1 ^{ère} , 2 ^{ème})	Date sortie de stockage contractuel (jj/mm/aaaa)	Poids (en tonnes)	Nombre de colis ou de meules	Quantité restant en stock après la sortie (en tonnes)	Réservé à FranceAgriMer

Demande de paiement

Je demande le paiement de l'aide au stockage privé pour le lot faisant l'objet de la présente sortie.

Case à cocher uniquement en cas de sortie totale du lot ou en cas de dernière sortie du lot.

J'ai bien noté que les réfections éventuelles seront calculées par FranceAgriMer sur la base des constatations faites par les contrôleurs.

Je suis informé que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison/sociale (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1 250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code. Cette publication intervient dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).

Fait à....., le

Signature et cachet commercial

ANNEXE II-2

AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE - CAMPAGNE 2015-1

Application du Règlement (UE) n° 2015/1852

AVIS DE SORTIE AVANT LE 60^{ème} JOUR DE STOCKAGE CONTRACTUEL

Etablir un bulletin par contrat et par sortie.

Conformément au point 3.4 du cahier des charges

A adresser impérativement à :

- FranceAgriMer

- FranceAgriMer

Services Régulation des marchés et programmes sociaux

Unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats

par télécopie au n° 01 73 30 20 89,

soit par mail à stockage-prive@franceagrimer.fr

et par courrier : 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX

- A l'entrepôt concerné

- Au service territorial de FranceAgriMer concerné

Code NC du produit :

N° de contrat (Numéro indiqué sur la lettre d'acceptation de la demande de contrat)

Contractant (Raison sociale et adresse)

N° FranceAgriMer

Entrepôt (Raison sociale et adresse)

..... N° FranceAgriMer si connu

(Réservé à FranceAgriMer) N° FranceAgriMer

Lot

N° lot	En cas de sortie partielle, numéro de la sortie (1 ^{ère} , 2 ^{ème})	Date sortie hors période de stockage contractuel (jj/mm/aaaa)	Poids (en tonnes)	Nombre de colis ou de meules	Quantité restant en stock après la sortie (en tonnes)	Réservé à FranceAgriMer

J'ai bien noté que la sortie partielle (plus de 5% de la quantité contractuelle) ou totale avant le 60^{ème} jour de stockage contractuel de stockage rend la totalité du lot inéligible à l'aide et entraîne le non paiement total de l'aide et l'acquisition de la garantie d'exécution.

Fait à....., le

Signature et cachet commercial

ANNEXE III

Imprimé à utiliser obligatoirement

AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE – CAMPAGNE 2015

Application du Règlement (UE) n° 2015/1852

ENGAGEMENT DE CAUTION PONCTUELLE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

- POUR DEPOT D'UNE DEMANDE DE CONTRAT DE STOCKAGE -

Nous, soussignés, **[nom de l'organisme habilité à se porter caution]**, dont le siège social est situé au **[adresse de l'organisme]**, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**, représenté par **[nom, fonction, adresse d'élection de domicile]**, ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentielle conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers¹,

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec **[nom de la société garantie]**, dont le siège social est situé au **[adresse de la société garantie]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion, dans les trente jours suivant la demande de FranceAgriMer - 12, rue Henri Rol-Tanguy – 93555 Montreuil Cedex - et à concurrence de la somme de **[en chiffres et en lettres]**,

toute somme, en principal, sanctions, intérêts et autres accessoires, dont la société **[nom de la société garantie]** pourrait être redevable au titre des règlements susmentionnés pour l'exécution d'un contrat de stockage privé de **[quantité en tonnes]** de **[produit]**

A compléter

Fait à **[lieu]**,

Le **[date]**

Nom du signataire et cachet

Pour les organismes dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : « déclare détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».

Pour les sociétés d'assurance indiquer ici « certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentielle mentionnée à l'article L612-1 du Code Monétaire et financier et déclarons détenir, conformément au Code des Assurances et notamment son article L 321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers »

AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE – CAMPAGNE 2015

Application du Règlement (UE) n° 2015/1852

ENGAGEMENT DE CAUTION GLOBALE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

Nous, soussignés, **[nom de l'organisme habilité à se porter caution]**, dont le siège social est situé au **[adresse de l'organisme]**, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**, représenté par **[nom, fonction, adresse d'élection de domicile]**, ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentielle conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers²,

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec **[nom de la société garantie]**, dont le siège social est situé au **[adresse de la société garantie]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion, dans les trente jours suivant la demande de FranceAgriMer - 12, rue Henri Rol-Tanguy – 93555 Montreuil Cedex - et à concurrence de la somme de **[en chiffres et en lettres]**,

Toute somme, en principal, sanctions, intérêts et autres accessoires, dont la société **[nom de la société garantie]** pourrait être redevable au titre du règlement (UE) n° 2015/1852 pour ce qui concerne le stockage privé de fromage.

Cet engagement constituant une garantie globale, il est entendu que cette garantie se trouvera partiellement ou totalement affectée à chaque opération particulière réalisée par la société **[nom de la société garantie]** pour laquelle cette dernière en aura donné à FranceAgriMer l'ordre écrit d'imputation.

Cet ordre, signé par une personne habilitée de la société **[nom de la société garantie]**, pourra être transmis à FranceAgriMer par courrier, par télécopie, ou sous forme électronique sécurisée. Il identifiera de façon individuelle l'opération concernée.

Chaque mainlevée donnée par FranceAgriMer au titre d'une opération particulière imputée sur la présente garantie permettra à la société **[nom de la société garantie]** d'affecter la part de garantie libérée à de nouvelles opérations. FranceAgriMer veillera à ce que le montant des engagements en cours ne dépasse jamais, en principal, la somme maximale susvisée.

Nous prenons note qu'il nous appartient de nous informer régulièrement auprès de la société **[nom de la société garantie]** de l'état des engagements reçus et mainlevées données par FranceAgriMer au titre de la présente garantie.

Nous nous réservons la possibilité de dénoncer la présente garantie à tout moment, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un mois, en adressant en ce sens une lettre recommandée avec accusé de réception à FranceAgriMer.

Dans cette hypothèse, le présent acte restera valable en garantie de toutes les obligations de la société **[nom de la société garantie]** souscrites avec imputation de la présente caution globale avant sa résiliation.

Fait à **[lieu]**,

Le **[date]**

Nom du signataire et cachet

Pour les organismes dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : « déclare détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».

Pour les sociétés d'assurance indiquer ici « certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentielle mentionnée à l'article L612-1 du Code Monétaire et financier et déclarons détenir, conformément au Code des Assurances et notamment son article L 321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers »

AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE - CAMPAGNE 2015-1

Application du Règlement (UE) 2015/1852

DEMANDE DE PAIEMENT D'AVANCE**A adresser impérativement à :**

- **FranceAgriMer**
Services Régulation des marchés et programmes sociaux
Unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats
 par télécopie au n° 01 73 30 20 89, ou par mail à stockage-prive@franceagrimer.fr
 et par courrier : 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX

*Rappels - Point 10.1. du cahier des charges :**Etablir **une demande d'avance par contrat.****Une demande d'avance ne peut être déposée qu'à compter de 60 jours de stockage contractuel.**La demande d'avance doit être accompagnée d'une caution d'un montant égal à celui de l'avance majoré de 10 %.**Le montant de l'avance est calculé sur la base d'une période de stockage contractuel de 90 jours.*

Je soussigné (1).....

représentant (2)

N° de stockeur FranceAgriMer (3).....

titulaire du contrat de stockage référencé N° (4).....

- ◆ certifie exactes les mentions inscrites par mes soins dans le présent document,
- ◆ demande le paiement d'une avance sur l'aide communautaire s'élevant à.....€

I. Calcul des dates clefs

1.1 Premier jour de la période de stockage contractuel (lendemain de la réception de la demande de contrat – cette date de réception ne peut être qu'un jour ouvrable (3.1 du cahier des charges)/...../.....

1.2. Date à compter de laquelle une demande d'avance peut être déposée : premier jour de la période de stockage (1.1) augmenté de 60 jours/...../.....

II. Tonnage à prendre en compte pour le paiement de l'avance :

N° du lot	Poids contractuel (en tonnes)	Poids réellement présent en tonnes <i>(nombre de colis ou meules éligible à l'aide constaté lors des contrôles d'entrée ou de cours de campagne x par le poids moyen constaté lors du contrôle d'entrée)</i>
Tonnage à prendre en compte = poids réellement présent s'il est inférieur au poids contractuel, sinon poids contractuel (5)	 Tonnes

(1) Nom et qualité du signataire - (2) Raison sociale, adresse - (3) (4) Numéros indiqués sur la lettre d'acceptation de la demande de contrat –
 (5) L'aide est payée au maximum pour le tonnage contractuel

III. Calcul du montant de l'avance

- **Montant des frais fixes de stockage :** €
(Tonnage du II x 15,57)

- **Montant des frais financiers :** €
(Tonnage du II x 90 x 0,40)

- **TOTAL (en euros)** €

CAUTION GARANTISSANT L'AVANCE

Nature de la caution (*Cocher le type de caution*) ponctuelle globale

Montant (110 % du montant de l'avance)€

A compléter en cas d'utilisation d'une caution globale personnelle et solidaire :

J'autorise l'Agent Comptable de FranceAgriMer à imputer, pour la présente demande d'avance,
sur la ligne de caution globale de _____ euros (1)
établie le _____ (2)
par _____ (3),
la somme reprise dans l'encadré ci-dessus.

Je suis informé que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison/sociale (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1 250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code. Cette publication intervient dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).

Fait à....., le

Signature et cachet commercial

(1) Montant total de la caution globale
(2) Date d'établissement de la caution globale
(3) Coordonnées et adresse de l'établissement financier

FRANCEAGRIMER

Nom : **STE DUPONT**

Adresse : **8 RUE DE PARIS**
69001 LYON

Stocqueur n°: **12345** Lot n°: **5432**

Entrée physique en entrepôt : **XX/XX/XX**

ANNEXE VII

MODELE DE COMPTABILITE MATIERE

**STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE
CAMPAGNE 2015-1 R(UE) 2015/1852**

STOCKEUR N° : _____

RAISON SOCIALE :

ADRESSE

: _____

N°CONTRAT	DEBUT DE LA PERIODE DE STOCKAGE CONTRACTUEL (1)		POIDS (kg)	Date(s) de fabrication		ATELIER de fabrication /	VISA CONTROLEUR	FIN DE LA PERIODE DE STOCKAGE CONTRACTUEL				VISA CONTROLEUR
	DATE D'ENTREE PHYSIQUE EN ENTREPOT	DATE DE DEBUT DE LA PERIODE DE STOCKAGE CONTRACTUEL		En clair	En Code si utilisé sur emballage			JOUR DE SORTIE DU STOCKAGE CONTRACTUEL		JOUR DE SORTIE PHYSIQUE DE L'ENTREPOT		
								DATE	POIDS (en kg)	DATE	POIDS (en kg)	

POUR CE QUI CONCERNE LES DATES DE DEBUT ET DE FIN DE LA PERIODE DE STOCKAGE CONTRACTUEL, ELLES SONT A INDIQUER SI ELLES SONT CONNUES PAR L'ENTREPOT

AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE- CAMPAGNE 2014-1

Application du Règlement (UE) n° 2015/1852

PROTOCOLE DE PESEE STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE

Les pesées sont réalisées par le personnel de l'entrepôt en présence du contrôleur.

La pesée est effectuée par palette lorsque l'entrepôt dispose du matériel approprié ou par colis ou meules dans le cas contraire

1 – MATERIEL DE PESEE :

- Les vérifications des poids sont effectuées sur une balance comportant des graduations de 100 g, si la pesée est effectuée individuellement par colis ou meule ou sur une bascule de précision minimale de 1 kg, si elle est réalisée par palette ou si par regroupement de colis et de meules.
- Les matériels de pesée sont contrôlés une fois par an par un organisme agréé. Ce contrôle est attesté par la présence d'une étiquette verte apposée sur la balance où figure la « date de validité ». L'agent vérifie la présence de ces étiquettes et leur date limite de validité.
- Les instruments de pesée sont vérifiés avant leur utilisation : mise à zéro, poids tarés.

2 – PESEE DES EMBALLAGES VIDES (applicable aux produits conditionnés) :

- Déterminer le poids moyen d'un emballage vide en pesant simultanément les cinq emballages vides (sous emballages inclus)
- En l'absence d'emballages vides, déshabiller 5 colis pour établir le poids moyen de l'emballage.
- En l'absence de sous emballages, une déduction forfaitaire de 100 g par sous emballage est opérée.

3 - CONTROLE DE PESEE :

- **Modalité de sélection des quantités à peser**
 - Pour le contrôle d'entrée les pesées portent sur au moins 5 % des quantités totales du lot,
 - Pour le contrôle de cours de campagne les pesées portent sur la présence en stock du produit,
 - Les contrôles de sortie portent au minimum sur 50 % des contrats. Chaque pesée sur les lots contrôlés en sortie (partielle ou totale) doit porter au minimum sur 5 % des quantités à sortir.

➤ **Pesée par palette (applicable aux produits conditionnés)**

Si l'entrepôt dispose d'une palette libre, celle-ci est pesée pour servir de tare, puis pesée avec le chargement de chaque palette sélectionnée pour établir le poids moyen brut d'un colis de cette palette.

S'il n'y a pas de palette libre, chaque palette sélectionnée est d'abord pesée, puis déchargée pour établir la tare.

Le contrôle de pesée consiste à comparer le poids moyen net d'un colis ou d'une meule, Pour les colis et les pesées par palette, le poids net sera établi comme suit :

- Pesée individuelle par colis

Le poids moyen net d'un colis est déterminé par différence entre le poids brut moyen et le poids moyen d'un emballage, sous emballage inclus.

Le contrôleur appose son tampon personnel sur les colis pesés.

- Pesée par palette ou regroupement des colis

Le poids moyen net d'un colis est déterminé par différence entre

- ✓ le poids brut moyen d'un colis de la ou des palettes contrôlées, obtenu par division du poids brut total, déduction faite de la tare de la ou des palettes, par le nombre de colis
- ✓ et le poids moyen de l'emballage vide, sous emballage inclus.

La ou les palettes pesées sont identifiées en utilisant le ruban adhésif prévu à cet effet et en apposant un coup de cachet à cheval sur le ruban et le carton ou le film plastique.

4 – DEFICIT DE POIDS :

- **Le poids du lot est conforme lorsque le poids moyen contrôlé d'un colis ou d'une meule n'est pas inférieur de plus de 4% à celui annoncé. Si un déficit de poids de plus de 4% est constaté élargir la pesée d'une deuxième tranche**
 - ⇒ ***Si le résultat de la deuxième pesée est non conforme*** : il y a confirmation du déficit de poids ;
 - ⇒ ***Si le résultat de la deuxième pesée est conforme*** : peser une nouvelle tranche, le résultat calculé sur les 3 tranches pesées sera le dernier retenu.
- **En cas de résultat non conforme** le poids retenu pour l'aide sera obtenu en multipliant le poids moyen net contrôlé par le nombre de colis du lot.

ANNEXE IX

Imprimé à utiliser obligatoirement

AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE- CAMPAGNE 2015-1

Application du Règlement (UE) n° 2015/1852

ENGAGEMENT DE CAUTION PONCTUELLE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

- POUR AVANCE SUR AIDE -

Nous, soussignés, **[nom de l'organisme habilité à se porter caution]**, dont le siège social est situé au **[adresse de l'organisme]**, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**, représenté par **[nom, fonction, adresse d'élection de domicile]**, ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentielle conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers³,

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec **[nom de la société garantie]**, dont le siège social est situé au **[adresse de la société garantie]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion, dans les trente jours suivant la demande de FranceAgriMer - 12, rue Henri Rol-Tanguy – 93555 Montreuil Cedex - et à concurrence de la somme de **[en chiffres et en lettres]**,

toute somme, en principal, sanctions, intérêts et autres accessoires, dont la société **[nom de la société garantie]** pourrait être redevable au titre des règlements susmentionnés pour garantir le paiement d'une avance.

A compléter

Fait à **[lieu]**,

Le **[date]**

Nom du signataire et cachet

¹ Pour les organismes dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : « déclare détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».

Pour les sociétés d'assurance indiquer ici « certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentielle mentionnée à l'article L612-1 du Code Monétaire et financier et déclarons détenir, conformément au Code des Assurances et notamment son article L 321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers »

AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE- CAMPAGNE 2015-1

Application du Règlement et (UE) n°2015/1852

ENGAGEMENT DE CAUTION GLOBALE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

- POUR AVANCE SUR AIDE -

Nous, soussignés, **[nom de l'organisme habilité à se porter caution]**, dont le siège social est situé au **[adresse de l'organisme]**, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**, représenté par **[nom, fonction, adresse d'élection de domicile]**, ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentielle conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers⁴,

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec **[nom de la société garantie]**, dont le siège social est situé au **[adresse de la société garantie]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion, dans les trente jours suivant la demande de FranceAgriMer - 12, rue Henri Rol-Tanguy – 93555 Cedex - et à concurrence de la somme de **[en chiffres et en lettres]**,

Toute somme, en principal, sanctions, intérêts et autres accessoires, dont la société **[nom de la société garantie]** pourrait être redevable au titre du règlement (UE) n° 2015/1852 pour ce qui concerne le stockage privé de fromage.

Cet engagement constituant une garantie globale, il est entendu que cette garantie se trouvera partiellement ou totalement affectée à chaque opération particulière réalisée par la société **[nom de la société garantie]** pour laquelle cette dernière en aura donné à FranceAgriMer l'ordre écrit d'imputation.

Cet ordre, signé par une personne habilitée de la société **[nom de la société garantie]**, pourra être transmis à FranceAgriMer par courrier, par télécopie, ou sous forme électronique sécurisée. Il identifiera de façon individuelle l'opération concernée.

Chaque mainlevée donnée par FranceAgriMer au titre d'une opération particulière imputée sur la présente garantie permettra à la société **[nom de la société garantie]** d'affecter la part de garantie libérée à de nouvelles opérations. FranceAgriMer veillera à ce que le montant des engagements en cours ne dépasse jamais, en principal, la somme maximale susvisée.

Nous prenons note qu'il nous appartient de nous informer régulièrement auprès de la société **[nom de la société garantie]** de l'état des engagements reçus et mainlevées données par FranceAgriMer au titre de la présente garantie.

Nous nous réservons la possibilité de dénoncer la présente garantie à tout moment, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un mois, en adressant en ce sens une lettre recommandée avec accusé de réception à FranceAgriMer.

Dans cette hypothèse, le présent acte restera valable en garantie de toutes les obligations de la société **[nom de la société garantie]** souscrites avec imputation de la présente caution globale avant sa résiliation.

Fait à **[lieu]**,

Le **[date]**

Nom du signataire et cachet

² Pour les organismes dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : « déclare détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».

Pour les sociétés d'assurance indiquer ici « certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentielle mentionnée à l'article L612-1 du Code Monétaire et financier et déclarons détenir, conformément au Code des Assurances et notamment son article L 321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers »